

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 2 octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)

NOR : DEVA1522718S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 2 janvier 2015 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Pierre-Yves Huerre, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de ses attributions, à M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande dans la limite de 5 000 € hors taxes, les ordres de mission, les états de frais et la validation de ces actes, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Anne Farcy, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département surveillance et régulation ;
- M. Philippe Oillo, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du chef du département surveillance et régulation ;
- M. Olivier Névo, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de cabinet ;

- M. Emmanuel Siebert, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Pays de la Loire ;
- M. Christian Dominique, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du directeur.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Marc Guillemot, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision marchés ;
- M. Sylvain Maillard, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire à la subdivision marchés.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Véronique Le Hir, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances ;
- M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances ;
- M. Daniel Heute, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Véronique Le Hir, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances ;
- M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

- M. Pierre-Yves Huerre, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
- M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Article 8

La décision du 9 juin 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 octobre 2015.

P. CIPRIANI